

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

# DIU Maintien en emploi

- > Composante : Formation continue en santé
- > Durée : 1 an
- > Ouvert en alternance : Non
- > Lieu d'enseignement : Angers

## Présentation

Le maintien en emploi est défini comme l'ensemble des activités mises en œuvre pour permettre à une personne de conserver ou trouver un emploi malgré des problèmes de santé limitant ses capacités. La pratique du maintien en emploi est au carrefour du monde de la santé, de l'entreprise, de la protection sociale et du droit.

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a consacré les missions des services de prévention et de santé au travail (SPST) dans le champ du maintien en emploi. Plusieurs mesures et obligations nouvelles ont été créées, dont la création de « cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) », nécessitant de former les professionnels impliqués.

Ce DIU est destiné à former les personnes exerçant ou appelées à exercer des missions d'accompagnement auprès de patients-travailleurs : médecins du travail, infirmiers de santé au travail, psychologues, assistants de service social, ergonomes, DRH, assureurs, missions handicap, etc.. Au-delà des seules connaissances, des études de cas et des méthodes pédagogiques actives sont mobilisées pour favoriser la collaboration interprofessionnelle nécessaire à l'élaboration de référentiels partagés pour prendre en charge des situations individuelles.

## Objectifs

- \* Connaître et savoir expliquer les cadres normatifs du maintien en emploi, les cadres conceptuels du handicap, des capacités fonctionnelles et de l'aptitude médicale au travail, les rôles respectifs des différents acteurs et institutions, les mesures du maintien en emploi
- \* Savoir analyser les situations de handicap au travail et risque d'inaptitude médicale au travail
- \* Connaître et savoir analyser l'impact des pathologies chroniques sur les capacités fonctionnelles (troubles musculosquelettiques, troubles de santé mentale, cancers, troubles neurologiques, maladies cardiovasculaires, etc...)
- \* Savoir élaborer et mettre en œuvre un plan de retour au travail
- \* Connaître et mettre en œuvre les bonnes pratiques du positionnement professionnel envers les personnes accompagnées et les différents acteurs (employeurs, professionnels de santé, assurance maladie, etc.) impliqués et connaître les bonnes pratiques de coordination et partage d'information

## Organisation

## Contrôle des connaissances

Validation : obtenir la moyenne aux épreuves théoriques et pratiques

# Admission

---

## Modalités d'inscription

PROCHAÎNE SESSION EN 2025/2026.

Candidature terminée. [Vous pouvez néanmoins faire une demande d'informations.](#)

## Public cible

- \* Professionnels de santé, paramédicaux et apparentés : Médecins du travail et de pathologie professionnelle, internes en formation ; rééducateurs ; psychiatres ; psychologues du travail ; ergothérapeutes ; kinésithérapeutes ; moniteurs en activité physique adaptée diplômés
- \* Acteurs de l'entreprise et des conditions de travail : Psychologues du travail (ayant au moins 1 an de pratique du maintien en emploi) ; ergonomes ; infirmiers en santé au travail ; acteurs de l'entreprise impliqués en santé de sécurité au travail (employeur, DRH, cadre d'entreprise, service de prévention, mission handicap, etc.) ; intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)
- \* Professionnels du droit, du social, et de l'administration publique : Assistants de service sociaux ; juristes, personnes intervenants dans le conseil juridique auprès des employeurs, et/ou des salariés. Membres d'une institution impliquée dans le maintien en emploi, la prévention de la désinsertion professionnelle, le handicap | assurance maladie, assurances complémentaires, AGEFIPH/FIPHFP, CAP EMPLOI/SAMETH, administration publique (DREETS, ARS, etc.)
- \* Autres Représentants d'associations de patients

## Droits de scolarité

- \* 1400 euros (+ droits universitaires) en formation professionnelle
- \* 800 euros (+ droits universitaires) en formation initiale

## Capacité d'accueil

Effectif maximum par université : 15 personnes (effectif maximum total : 45 personnes sur les 3 Universités)

# Infos pratiques

---

## Contacts

### Contact administratif

Sabirna Bauthamy

📞 02.41.73.58.33

✉️ [sabrina.bauthamy@univ-angers.fr](mailto:sabrina.bauthamy@univ-angers.fr)

### Responsable pédagogique

Audrey Petit

✉️ [AuPetit@chu-angers.fr](mailto:AuPetit@chu-angers.fr)

## Établissement(s) partenaire(s)

Université de Lyon 1

🔗 <https://www.univ-lyon1.fr/>

Université de Lille

🔗 <https://www.univ-lille.fr/>

## Lieu(x)

📍 Angers